Village fleuri



« Villes et Villages Fleuris », label de qualité de vie

En 2022, le jury régional du Label « Villes et Villages Fleuris » a attribué à la commune des Loges-en-Josas une 2e Fleur.

Une belle récompense pour le travail fourni par les services techniques de la commune responsables des espaces verts.

Les espaces verts sans produit phytosanitaire

Zéro Phyto s'applique dans tous les espaces verts de la commune, y compris les espaces sensibles que sont le cimetière et le terrain de football.

La loi Labbé encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national.
Elle est applicable dans les **espaces communaux** et les **jardins privés.**

Les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique.
Voir Nos jardins sans pesticides et Favoriser la biodiversité dans nos jardins.

Une gestion différenciée pour les espaces verts

La gestion différenciée consiste à gérer les espaces de la commune de façon différente en fonction de critères liés à l'usage fait de ces espaces et aux enjeux qui y sont associés.

La définition des objectifs à atteindre permet d'en avoir une **vision globale** à l'échelle de la commune. Ces objectifs peuvent être intégrés aux documents d'urbanisme (PLU). Ils permettent de définir une ligne de conduite.

Les objectifs sociaux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces
- Développer le rapport des Logeois à l'environnement et favoriser l'autonomie des agents communaux avec un cadre mieux défini.

Les objectifs environnementaux :

- Préserver et enrichir la biodiversité dans les espaces naturels et construits, limiter les pollutions, gérer les ressources naturelles,
- Valoriser les déchets verts : les feuilles d'automne sont proposées aux membres de l'association "Les Loges en Jardins", pour du paillage et du compostage. La tonte en mulching permet de laisser sur place l'herbe hachée qui devient paillis protecteur contre la sécheresse et engrais naturel gratuit,
- Economiser la ressource en eau (choix de plantes vivaces, de variétés moins gourmandes en eau),
- Favoriser le retour du patrimoine paysager, les écosystèmes existants et la biodiversité.

Les objectifs économiques :

- Charges de fonctionnement moins importantes (diminution des surfaces jardinées),
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- Maîtrise des temps de travaux (calendrier annuel, périodicité, etc.),
- Adapter le matériel (tondeuse, faucheuse, broyeur, matériel élagage, etc.),
- Sensibiliser les personnels communaux, notamment via les formations et le partage d'expérience.

Des enjeux culturels :

- Valoriser l'identité des paysages (trame verte et bleue – la Bièvre et les fonds de vallée),
- Mettre en valeur des sites patrimoniaux et architecturaux (maison forestière de la porte de Jouy, maisons en meulière, église, château des Côtes…),
- Diversifier et transmettre le savoir-faire du jardinier.

La mise en place de la gestion différenciée implique une connaissance de l'ensemble du patrimoine à gérer.
Dresser un inventaire quantitatif et qualitatif permet de connaître les surfaces à entretenir et les

caractéristiques de chaque site : lister et nommer les différents espaces de la commune, les localiser sur plan, les classer par typologie, dégager l'identité communale rurale, définir les ambiances de la commune, préciser les potentialités de chaque espace, etc.

Un travail de cartographie a été entamé.

Cette démarche de gestion différenciée s'entend dans le temps, tant par sa mise en place que par sa réalisation au quotidien. La commune avance doucement dans cette démarche mais avec la volonté de réussir !

Les actions de la commune pour la biodiversité dans le village

La commune des Loges-en-Josas met en place de nombreuses actions incitatives pour préserver et favoriser la biodiversité dans le village :

- Opération « Jardinons nos rues » incitant les logeois au fleurissement des rues et trottoirs de la commune
- Un espace de jardins familiaux et partagés
- La préservation de la biodiversité nocturne en luttant contre la pollution lumineuse, récompensée par la 1ère étoile « Village étoilé » obtenue par la commune. En 2025, nous concourrons pour une 2ème étoile
- Des conseils pour favoriser la biodiversité dans les jardins particuliers via les articles des Loges en Jardin dans le Logeois
- Des manifestations éco-responsables (soirée annuelle du développement durable, le jour de la nuit…)

Un label pour l'amélioration durable du cadre de vie

Dédié à l'origine au simple fleurissement, le label a évolué ces dernières années pour intégrer des notions environnementales.

Le label repose sur une organisation sur 3 niveaux :

- le jury départemental présélectionne les communes candidates à l'obtention d'une première fleur et prodigue conseils, formations spécifiques sur le thème de l'année…
- le jury régional attribue les fleurs (de 1 à 3) et sélectionne les communes pouvant concourir au niveau national.
- le jury national attribue la 4ème fleur

Les critères du label sont les suivants : motivation de la commune, valorisation du patrimoine végétal, respect des ressources naturelles, actions d'animation, qualité des espaces publics, cohérence des aménagements paysagers….

En savoir plus sur les sites :

- du Conseil Départemental
- des Villes et Villages Fleuris

Document associé

VVF-2022-dossier-jury-regional-les-loges-en-josas 18,97 Mo, pdf

Sur le même sujet



Village étoilé – 2 étoiles



Jardinons nos rues



Jardins familiaux et partagés



Biodiversité dans les jardins

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF